

Communiqué du Groupe Madrigall

18 mars 2020

Le groupe Madrigall est le partenaire historique des librairies indépendantes, réalisant près de la moitié de son activité avec elles.

Dans un esprit de solidarité et de responsabilité, nous avons décidé de reporter de soixante jours le paiement des échéances dues à fin mars par les librairies indépendantes, afin d'alléger au maximum leur trésorerie. Le sujet des échéances des mois d'avril et mai fera l'objet d'une communication ultérieure ; nous sommes bien entendu conscients de cet enjeu économique et de l'urgence qui y est attachée. Cette disposition concerne l'intégralité des éditeurs distribués par la Sodis et UD.

Plus largement, pour l'organisation d'un plan de relance cohérent, réaliste et proportionné à la filière et à la diversité économique de ses acteurs, le groupe Madrigall appelle à un renforcement immédiat de la concertation entre éditeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires, enseignes et pouvoirs publics. Pour ce faire, nous souhaitons la constitution d'un groupe ad hoc du Syndicat national de l'édition qui prendra sa part à ce grand mouvement de mobilisation générale, en lien avec toutes les parties prenantes, y compris les librairies françaises à l'étranger.

Les enjeux de trésorerie, de chiffre d'affaires et de viabilité économique sont considérables pour l'ensemble du marché du livre.

Nous avons organisé ces dernières décennies une interprofession forte ; et l'État a confirmé sa volonté politique de soutenir le secteur du livre, considéré comme stratégique au plan économique comme au plan social et culturel. Saisissons-nous, dans l'ordre et la cohésion, de ces leviers puissants. Nous devons agir vite pour assurer la continuité économique de notre filière, conformément à nos valeurs de diversité, d'indépendance et de solidarité interprofessionnelle.

Nous n'oublions pas dans ce cadre les auteurs, qui ont déjà manifesté leurs inquiétudes à l'égard des mois à venir. Il faut impérativement que notre filière soit en mesure de les accompagner dans ces circonstances de crise, en garantissant le versement des droits et en soutenant les dispositifs d'aide exceptionnelle de l'Etat et des sociétés de gestion collective.

Antoine Gallimard